

PROJET DE RESOLUTION SUR LE RCAM (REGIME COMMUN D'ASSURANCE MALADIE)

Adopté par le Comité exécutif de l'USB le 21-3-2019

Assurance maladie

Les fonctionnaires et autres agents des organisations internationales, ainsi que les personnes à leur charge, ont leur propre régime d'assurance maladie, indépendamment du régime national du pays de leur nationalité ou de leur lieu d'affectation.

L'Union Syndicale Fédérale souligne l'importance des principes suivants, communs à tous ces régimes :

1. Ces régimes sont publics et obligatoires.
2. Les affiliés (et autres bénéficiaires) doivent avoir accès à tous les soins de santé nécessaires, où qu'ils se trouvent.
3. Les soins de santé doivent leur être fournis aux mêmes prix qu'aux affiliés du régime public national concerné.
4. Le libre choix du traitement doit être garanti.
5. Ils devraient être gérés conjointement par les employeurs et les affiliés.

Régime commun d'assurance maladie (Institutions européennes)

- Vu la révision complète des modalités d'application du régime commun d'assurance maladie qui est en cours.
- Considérant que cette révision devrait tenir compte de la nature du RCAM, à savoir une assurance sociale de base protégeant le bien-être du personnel.
- Rappelant que l'Union Syndicale a, ces dernières années, soulevé à plusieurs reprises le dysfonctionnement des dispositions actuelles.

Décide d'adopter les lignes directrices suivantes pour les négociations en cours :

1. Les plafonds de remboursement ont été fixés il y a plus de dix ans et sont de plus en plus obsolètes. Une adaptation aux coûts médicaux actuels est urgente et devrait être la priorité des négociations.
Pour éviter que les nouveaux plafonds ne deviennent eux aussi obsolètes dans quelques années, il convient d'inclure dans ces dispositions un mécanisme permettant d'adapter régulièrement les plafonds à l'augmentation du coût des soins de santé.
2. Les coefficients de parité, créés pour assurer l'égalité de traitement des dépenses médicales dans les différents États membres, souffrent de déficiences statistiques

considérables et doivent donc être révisés afin de mieux refléter les coûts réels des traitements médicaux.

3. Les coûts des soins d'assistance et de la dépendance ne sont couverts que dans une faible mesure, ce qui entraîne des difficultés financières pour les personnes à faible revenu / pension. Le remboursement de la partie non médicale des dépenses d'assistance et des dépenses liées à la dépendance doit être plus généreux, tout en modulant le risque personnel en fonction du revenu / de la pension de la personne concernée.
4. L'application excessivement restrictive des règles que fait le PMO devrait cesser, laissant la place à une approche plus humaine et axée sur les services, tout en restant vigilant face aux abus. En particulier, tous les traitements vitaux devraient être entièrement remboursés.
5. Le RCAM devrait élaborer une nouvelle approche en matière de médecine préventive. Il ne suffit pas de rembourser un nombre limité de tests. Des mesures permettant le dépistage précoce et la médecine préventive seraient également moins coûteuses que le traitement de maladies évitables.
6. Le remboursement des approches médicales douces et alternatives devrait être amélioré.
7. Le traitement des problèmes de santé mentale devrait être amélioré.
8. Les règles et procédures actuelles sont souvent difficiles à comprendre, lourdes et dépassées. Une rationalisation des règles et procédures pour les rendre plus conviviales et transparentes est inévitable.

Dans ce cadre, le rôle du conseil médical doit être revu, en donnant aux membres du RCAM des droits plus forts à l'égard du conseil médical.

L'Union Syndicale est consciente que les propositions susmentionnées nécessiteront une augmentation du budget du RCAM. Sous réserve que les modifications constituent un avantage réel pour le personnel, l'Union Syndicale est disposée à accepter que cette augmentation du budget soit couverte par une augmentation des contributions dans la limite du plafond prévu par le statut (2% du traitement de base).